

VILLE DE SANCOINS



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019 COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix neuf le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Sodia **PHILIPPEAU**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Guillaume **COUROUX**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET**

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS : Madame Sylvie **BINARD** a donné pouvoir à Monsieur Louis **DUMAREST**, Monsieur Ginetto **ANZIL** a donné pouvoir à Monsieur Michel **ROUSSELET**, Madame Martine **VILLATTE** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**

ABSENTE EXCUSEE : Madame Christiane **PARIAS**

ABSENTE : Madame Corinne **GUILLOT**

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas **BARDON**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 18

DATE DE LA CONVOCATION : 29 MARS 2019

DATE D'AFFICHAGE : 8 AVRIL 2019

✓ ***Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour :***

- Délibération l'autorisant à signer un protocole d'accord relatif à une demande indemnitaire : ***le conseil municipal accepte l'inscription de ce nouveau point.***

1) ***Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 10 janvier 2019***

Affaires Institutionnelles :

2) **Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil**

Décision du Maire n°01/2019 du 1^{er} mars 2019 portant sur le contrat d'abonnement 2019 pour la réalisation de prestations et de conseils juridiques avec la SELARL DMMJB AVOCAT pour un montant de 2 200 € H.T.

Décision du Maire n°02/2019 du 1^{er} mars 2019 portant modification d'une régie de recettes pour la borne de service de l'aire des camping-cars.

Décision du Maire n°03/2019 du 1^{er} mars 2019 portant sur la création d'une sous régie de recette pour la borne de service de l'aire des camping-cars.

Décision du Maire n°04/2019 du 1^{er} mars 2019 portant sur la signature d'une proposition de raccordement d'ENEDIS pour les travaux de construction de la nouvelle STEP pour un montant de 5 181.33 € H.T. soit 6 217.60 € T.T.C.

Décision du Maire n°05/2019 du 1^{er} mars 2019 portant sur la signature d'un devis pour la refonte du Site Internet de la Ville pour un montant de 2 627 € HT soit 3 152.40 € TTC.

3- RGPD : Désignation d'un nouveau DPO et signature d'une convention avec le cabinet Solutions Citoyennes –Solstice Conseils - Délibération annule et remplace DCM 32/2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 32/2018 du 14 juin 2018 qui désignait Monsieur Nicolas BARDON, délégué à la protection des données pour la mise en œuvre du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), obligatoire depuis le 25 mai 2018.

Il poursuit en indiquant que le cabinet Solutions Citoyennes- Solstice Conseils, spécialisée dans la mise en œuvre du RGPD est venue faire une présentation aux élus des obligations des collectivités dans les locaux de la communauté de Communes. Devant la complexité des tâches à assurer par le DPO pour la mise en œuvre du RGPD, il propose d'annuler la délibération précitée et de confier ces missions au Cabinet Solutions Citoyennes- Solstice Conseils selon les conditions énoncées ci-dessous :

Les collectivités traitent au quotidien des données à caractère personnel concernant les agents mais aussi les usagers et administrés. La collectivité, en tant que responsable des traitements, doit veiller à ce que les données personnelles soient collectées pour un usage déterminé, légitime et pertinent, pour une durée limitée, en toute sécurité et confidentialité, en respectant le droit des personnes.

Dans le cadre de la démarche de mise en conformité de la commune avec le nouveau règlement européen relatif à la protection des données dit RGPD, la commune souhaite mettre en œuvre cette procédure de désignation d'un DPO (délégué à la Protection des Données) et lui permettre d'engager au plus vite les mesures de formation permettant la mise en œuvre du Plan de mise en conformité de la commune (PIA).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet de convention proposant la désignation de Solstice Conseils – Solutions Citoyennes comme DPO auprès de la CNIL. La délégation DPO à cette structure est sans incidence financière pour la commune (prise en charge au titre du DIF ELUS).

Vu l'avis favorable de la commission de Finances du mercredi 27 mars 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *approuve le projet,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Solstice Conseils – Solutions Citoyennes portant mise œuvre du DPO et du plan de formation individuelle pour la réalisation du PIA (plan de mise en conformité, la protection et l'usage des données, la formation du ou des responsables de traitement des données.*

4-Clôture de la régie « inactive » de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale

Monsieur le Maire informe les élus que la régie de recettes auprès de la police municipale créée dans la commune par arrêté 2004-1-104 en date du 13 février 2004 est inactive depuis la mise en place du procès verbal électronique (PVe). Il propose au conseil sa cessation.

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Décide de la cessation d'exploitation de la régie de recettes de l'Etat; le régisseur étant de ce fait déchu de ces fonctions.*

**5- Organisation des cérémonies funéraires civiles
Modification des règlements intérieurs Centre Oscar Méténier - DOUMA**

L'évolution des comportements de nos concitoyens face à la mort se traduit par une demande croissante de lieux pour le déroulement de cérémonies d'obsèques civiles. Toutefois, les familles ne trouvent pas, souvent par manque d'informations, de lieux adaptés à ces manifestations.

La mairie a été sollicitée afin que des salles municipales soient mises à disposition pour la célébration de cérémonies funéraires civiles. Cette forme cérémoniale vise à permettre le recueillement des familles avant l'inhumation ou la crémation du défunt par la lecture de textes, l'écoute de musique, et éventuellement la présence d'un maître de cérémonie délégué par les pompes funèbres. Afin de répondre à ce nouveau besoin, la collectivité souhaite rassembler les conditions pour que cette offre soit disponible sur la ville. Ainsi, les familles seraient chargées de procéder à la réservation de salle de la Douma et du Centre Oscar Méténier où seraient organisés ces temps de recueillement, au paiement de la location correspondante. Il convient donc d'adopter un nouveau tarif spécifique à cette prestation ainsi que la modification du règlement intérieur de ces deux salles.

Vu l'avis favorable de la commission Modernisation des Equipements – Urbanisme du 7 février 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Approuve les modifications aux règlements intérieurs de mise à disposition du Centre Oscar Méténier et de la Douma pour l'organisation des cérémonies d'obsèques civiles,*
- *Décide des tarifs à appliquer pour l'utilisation de chacune des 2 salles.*

6- Modification des statuts de la CC3P – ajout compétence GEMAPI et adhésion au SIRVA

Suite à la décision du conseil communautaire en date du 5 mars 2019 et à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 3 Provinces, le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La modification des statuts de la Communauté de communes portant sur l'ajout de la compétence GEMAPI au bloc de compétences obligatoires pour mise en conformité avec la loi NOTRe et l'extension de compétence par ajout au bloc de compétences facultatives, de compétences complémentaires à la GEMAPI, une mise à jour des articles 2 et 4
- L'adhésion de la Communauté de communes au SIRVA pour les communes d'AUGY-SUR-AUBOIS, GIVARDON, GROSSOUVRE, MORNAY-SUR-ALLIER, NEUVY LE BARROIS, SAGONNE, SAINT-AIGNAN DES NOYERS, SANCOINS et VERAUX

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** la modification des statuts de la CC3P
- **APPROUVE** l'adhésion de la CC3P au SIRVA.

AFFAIRES FINANCIERES

7) Comptes de gestion : ville, assainissement, chaufferie bois et logements sociaux

COMPTE DE GESTION 2018: Budget VILLE

Le compte de gestion 2018 du budget ville proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	3 734 627.18 €
<u>Dépenses</u>	3 400 837.76 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	<u>693 524.30 €</u>

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **1 027 313.72 €**

Section d'Investissement

Recettes 1 261 924.30 €

Dépenses 1 200 907.60 €

Solde d'exécution de l'exercice 2017 - 318 132.62 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **-257 115.92 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le compte de gestion 2018 du Budget Ville comme proposé ci-dessus.

<i>Compte de Gestion 2018 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX</i>
--

Le compte de gestion 2018 du budget annexe logements sociaux proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes 23 550.00 €

Dépenses 6 954.12 €

Solde d'exécution de l'exercice 2017 94.41 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **16 690.29 €**

Section d'Investissement

Recettes 19 988.88 €

Dépenses 20 315.64 €

Solde d'exécution de l'exercice 2017 - 15 398.88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **-15 725.64 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le compte de gestion 2018 du Budget Logements Sociaux.

Compte de Gestion 2018 : Budget Annexe Chaufferie Bois

Le compte de gestion 2018 du budget annexe Chaufferie Bois proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	86 435.97 €
<u>Dépenses</u>	106 644.63 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	39 636.17 €

Résultat clôture de l'exercice 2018 **19 427.51 €**

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	69 397.52 €
<u>Dépenses</u>	61 001.32 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	- 9803.81 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **-1407.61€**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le compte de gestion 2018 du Budget Chaufferie Bois.

Compte de Gestion 2018 : Budget ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion 2018 du service assainissement proposé par le comptable s'établit comme suit :

Section d'Exploitation

<u>Recettes</u>	242 788.26 €
<u>Dépenses</u>	91 439.97 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	-11 908.40 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **139 439.89 €**

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	80 203.45 €
<u>Dépenses</u>	72 703.66 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	272 040.69 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **279 540.48 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le compte de gestion 2018 du Budget Assainissement.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Louis DUMAREST, Adjoint de prendre la présidence pour la présentation des comptes administratifs 2018 et quitte la séance.

8-COMPTES ADMINISTRATIFS

COMPTE ADMINISTRATIF 2018: Budget VILLE

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	3 734 627.18 €
<u>Dépenses</u>	3 400 837.76 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	693 524.30 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	1 027 313.72 €

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	1 261 924.30 €
<u>Dépenses</u>	1 200 907.60 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	-318 132.62 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	- 257 115.92 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Entendu cet exposé,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 18 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- approuve le compte administratif 2018 Budget Ville.

Compte Administratif 2018 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	23 550.00 €
<u>Dépenses</u>	6 954.12 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	94.41 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	16 690.29 €

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	19 988.88 €
<u>Dépenses</u>	20 315.64 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	-15 398.88 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	-15 725.64 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 18 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- approuve le compte administratif 2018 Budget Annexe Logements Sociaux.

Compte Administratif 2018 : Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS
--

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	86 435.97 €
<u>Dépenses</u>	106 644.63 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	39 636.17 €
<u>Résultat clôture de l'exercice 2018</u>	19 427.51 €

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	69 397.52 €
<u>Dépenses</u>	61 001.32 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	-9 803.81 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2018</u>	-1407.61€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 18 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- approuve le compte administratif 2018 Budget Annexe Chaufferie Bois.

Compte Administratif 2018 : Budget ASSAINISSEMENT
--

Section d'Exploitation

<u>Recettes</u>	242 788.26 €
<u>Dépenses</u>	91 439.97 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	-11 908.40 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **139 439.89 €**

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	80 203.45 €
<u>Dépenses</u>	72 703.66 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2017</u>	272 040.69 €

Résultat de clôture de l'exercice 2018 **279 540.48 €**

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

- Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 18 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- approuve le compte administratif 2018 Budget Annexe Assainissement.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

9) Affectation des résultats

Budget VILLE

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 1 027 313.72 €
Investissement	- 257 115.92 €

Les restes à réaliser au 31/12/18 en dépenses : 492 424.59 €

Les restes à réaliser au 31/12/18 en recettes : 339 391.30 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

257 115.92 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

- affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

410 149.21 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

617 164.51 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 16 690.29 €
Investissement	- 15 725.64 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

15 725.64 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

- affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

15 725.64 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

964.65 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe CHAUFFERIE BOIS

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 19 427.51 €
Investissement	- 1 407.61 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

1 407.61 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

- affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

1407.61 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

18 019.90 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Budget annexe ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 139 439.89 €
Investissement	+ 279 540.48 €

Les restes à réaliser au 31/12/18 en dépenses : 69 517.62 €

Les restes à réaliser au 31/12/18 en recettes : 144 125.00 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :

279 540.48 € en recettes d'investissement au compte 001 (excédent reporté)

- affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

139 439.89 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

10) Vote des taux des impositions directes 2019

	2018	2019
		<i>(maintien des taux)</i>
7311 - Contributions Directes	1 351 723	1 403 875
IFER	7 000	17 255
CVAE	65 000	83 806
TASCOM	55 000	57 506
Pdt Add° FNB	1 782	1 777
	1 480 505	1 564 219
74 - Allocations compensatrices	90 000	108 400
Ecrêtement (Prlvt FNGIR)	-103 914	-103 914
	1 466 591	1 568 705
Produit en plus/2018		102 114

TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales, **IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, **CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, **FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle des ressources

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur la Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit sachant que les taux sont identiques depuis 2012 :

- | | | | |
|--|----------------|--------------------|---------------|
| • Taxe d'habitation | 23.64 % | rappel 2018 | 23.64% |
| • Taxe foncière bâti | 18.72 % | rappel 2018 | 18.72% |
| • Taxe foncière non bâti | 39.67 % | rappel 2018 | 39.67% |
| • Cotisation foncière des entreprises | 18.61 % | rappel 2018 | 18.61% |

11) Budgets Primitifs 2019 : Ville, annexe Logements Sociaux, annexe Chaufferie Bois, Assainissement – Lotissement des Naiades

Considérant que les budgets sont votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, Monsieur le Maire propose de procéder au vote des différents budgets selon les tableaux récapitulatifs suivants.

BUDGET VILLE

La Section de fonctionnement du Budget Ville s'équilibre à la somme de 3 680 586.00 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019, et de la commission de finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2019 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous

CHAP	BP 2019	DEPENSES	RECETTES
	Charges à caractère général		
011	(carburants, combustibles, fournitures, maintenance, eau, électricité, voirie, entretien bâtiments, matériel)	762 990.84€	
012	Charges de personnel		
	(rémunérations, charges et assurances)	1 396 880.00€	
014	Atténuations de produits	103 914.00€	
022	Dépenses imprévues	20 000.00€	
023	Virement à la section d'investissement	811 364.00€	
042	Amortissements	218 377.00€	
	Charges de gestion courante		
65	(indemnités des élus, contingents, participations syndicats intercommunaux, subventions aux associations)	317 068.00€	
66	Charges financières	34 992.16€	
67	Charges exceptionnelles	5 000.00€	
68	Provisions	10 000.00€	
	(contentieux Grivelles)		
002	Reprise du résultat 2018 Ville		617 164.51 €
	Atténuations de charges		
013	(remboursement charges de personnel en maladie par assurances)		54 067.49€
042	Opérations d'ordre - Transferts entre sections		125 518.00€
	Produits des domaines		
70	(occupation du domaine public, concessions cimetière columbarium, cantine et garderie)		102 910.00€
73	Impôts et taxes		1 657 447.00€
	Dotations, subventions et participations		
74	(Dotation globale de fonctionnement, compensations des exonérations diverses)		1 004 478.00€
	Produits de gestion courantes		
75	(revenus des immeubles, des Grivelles, redevance des concessionnaires)		115 000.00€
76	Produits financiers		1.00€
77	Produits exceptionnels		0.00€
78	Reprises sur provisions		4 000.00€
	Total	3 680 586.00€	3 680 586.00€

La Section d'investissement du Budget Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 319 641.30 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019, et de la commission de finances du jeudi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section d'investissement du budget primitif 2019 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous :

OP	Art	Désignation des opérations		DEPENSES	Art		RECETTES
14		TRAVAUX DE BATIMENTS	RAR	15 372.10			
			2019	80 895.00			
	2135	Structure pour exercice de motricité	RAR	3 500.00	1341 DETR	RAR	4 594.10
	21318	VMC Logt gardien parc Grivelles	RAR	381.70	Ecoles		
	21318	Création d'une ouverture stade de foot.	RAR	3 745.80			
	21318	Réfection du mur de pignon maison associations	RAR	6 348.00			
	2188	Drapeaux Ville de SANCOINS	RAR	1 395.60			
	21312	Ecole maternelle : sanitaires		2 900.00			
	21312	Ecole primaire : mise aux normes électriques		20 000.00			
	21318	Eglise : mise aux normes électriques+ Cloches		44 000.00			
	21318	Ateliers –ventilation ateliers		1 000.00			
	21318	Bar le Berry vitrerie		11 695.00			
	21568	Matériel incendie : extincteurs		1 300.00			
	15		MATERIEL DIVERS SERVICES TECHNIQUES	RAR	1 970.00		
			2019	18 000.00			
2158		Taille haie	RAR	1 970.00	1322 CR	RAR	4 700.00
2188		Matériel		3 000.00			
	2182	Véhicule : fourgon occasion		15 000.00			
17		TRAVAUX DE VOIRIE & SIGNALISATION	RAR	143 372.28			
			2019	876 617.00		2019	347 714.90
	2031	Frais d'études rue André Huart-BTM	RAR	1 416.00			
	2031	Frais d'études rue Concorde	RAR	2484.00			
	2151	Détection réseaux gaz rue Concorde	RAR	792.00			
	2151	Aménagement rue de la Concorde	RAR	134 000.28			
	21568	Remplact 3 PI route de Neuilly en Dun	RAR	4 680.00			
	21578	Caméras espace publics		4 854.00			
	2121	Plantations terrain du canal		8 000.00	FIPD	1321	1 942.00
	2031	Etudes - Aménagement Place du Champ de Foire		35 370.00	DETR	1341	171 672.90
	2315	Aménagement Place du Champ de Foire		552 993.00	REGION	1322	118 100.00
	2041582	SDE 18 – Enfouissement des réseaux Place du Champ de Foire		38 000.00	DEPART	1323	56 000.00
	2151	Aménagement sécurité rond-point		10 500.00			
	2151	Aménagement berges de l'Aubois		36 600.00			
	21578	Panneaux de police		3 300.00			
2151	RUE DE LA CORDERIE		57 000.00				
2151	Rue de la République		130 000.00				
19		ECLAIRAGE PUBLIC	RAR	47 855.90			
			2019	35 000.00			

	2041582	SDE 18 EP Giratoire	RAR	23 489.35			
	2041582	SDE 18 EP rue Méténier-Avenues des Fédérés et Barillet	RAR	930.60			
	2041582	SDE 18 EP rue Charles Durand	RAR	22 981.92			
	2041582	SDE 18 EP rue Macet	RAR	454.03			
	2041582	SDE 18 – Eclairage public		30 000.00			
	21538	Autres réseaux - Guirlandes		5 000.00			
26		MOBILIER ET MATERIEL ADMINISTRATIF	RAR	917.20			
			2019	4 000.00			
	2184	Etagères		777.30			
	2188	Dévidoir mural		139.90			
	2183	Matériel bureau et info (ordinateur, écrans, monte écran, etc..)		3 000.00			
	2188	Divers		1 000.00			
27		MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	2019	5 900.00			
	2183	Matériel de bureau et info (tableau, tablettes, table, chaise, bureau, vidéo) écoles		3 100.00			
	2184	Mobilier		2 800.00			
29		TRAVAUX D'ACCESSIBILITE					
	2152	Installations de voirie	2019	10000.00	1328-RP	RAR	6 000.00
36	21316	Cases colombarium	2019	2 500.08			
859		Aménagement des aires de jeux	2019	94 705.00		2019	37300.00
	2135	Installations générales – agencement CITY STADE		65 705.00	Région	1322	15 400.00
	2135	Mise en œuvre d'un revêtement cours de tennis		6 915.00	PER	1321	21 900.00
	21534	Electrification cours de tennis		22 085.00			
865		CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE	RAR	24 947.40€		RAR	30 063.75
	21318	SOLFAB Modulaire vestiaires	RAR	24 947.40	1323 CD 18	RAR	30 063.75
866		AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC	RAR	257 990.71		RAR	286 433.45
			2019	85 800.00		2019	63 600.00
	2128	Espace Jean Baffier-Lot 2 Espaces verts	RAR	25 624.44	1341 DETR		101 250.10
	2151	Espace Jean Baffier-Lot 1 VRD	RAR	205 955.63	1321 FSI		185 183.35
	2151	Solde Rue André Huart	RAR	2 328.00	1322 CR		63 600.00
	2041582	SDE 18 EP Espace public	RAR	12 429.33			
	2313	MO-Espace Jean Baffier	RAR	11 653.31			
	21318	Autres bâtiments publics- aménagement musée Jean BAFFIER		85 800.00			
		SOUS TOTAL	2019	1 213 417.08			448 615.00

	2111	Achat du terrain impasse le Petit Creusot		2 500.00			
	10222	FCTVA		0,00			79 853.00
	10226	TAXE AMENAGEMENT					7 999.79
	16	EMPRUNTS		168 307.00			
	1641	Remboursement capital		168 307.00			
	16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		2 400,00			2 400,00
	165	Dépôts et cautionnements		2 400,00	165		2 400,00
	27	Autres immobilisations financières		25 992.00			
	276348	Avance au budget lotissement des Naiades		25 992.00			
	040	AMORTISSEMENTS		125 518.00	040		218 377.00
	139	Reprise sur subvention		65 518.00			
	213218	Travaux en régie		60 000.00			
	001	REPRISE RESULTAT 2018 Budget Ville		257 115.92			
	020	DEPENSES IMPREVUES		31 966.71			
	021	Virement de la section de fonctionnement			021		811 364.00
	024	Produits de cession			024		1 492.00
							(500+992)
	1068	Affectation du résultat			1068		410 149.21
		Total	2019	1 827 216.71			1 980 250.00
		Total	RAR	492 424.59			339 391.30
		TOATL GENERAL (BP 2019 + RAR 2018)		2 319 641.30			2 319 641.30

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Le budget primitif 2019 du budget annexe Logements Sociaux proposé, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

20 964.65 €

ART	BP 2019	DEPENSES	RECETTES
023	virement section investissement	16 092.00€	
66111	Charges financières	3 184.00€	
66112	ICNE	-2 982.98€	
6718	Charges exceptionnelles	4 671.63	
002	Reprise du résultat 2018		964.65 €
74748	participation commune		20 000.00€
	Total	20964.65€	20 964.65€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2019 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus.

SECTION D'INVESTISSEMENT..... 31 817.64 €

	BP 2019	Dépenses		Recettes
1068	Affectation du résultat 2018			15 725.64€
001	Reprise du résultat 2018	15 725.64€		
021	Virement de la section de fonctionnement			16 092.00€
1641	Emprunts	16 092.00€		
	Total	31 817.64€		31 817.64€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture e- Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section d'investissement du budget primitif 2019 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2019 du service Chaufferie bois proposé, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....108 293 €

CHAP	BP 2019	DEPENSES		RECETTES
011	Charges à caractère général	44 050.00€		
658	Charges de gestion courantes	0.00€		
66111	Charges financières	3 102.00€		
66112	ICNE	-314.83 €		
023	Virement à la section d'investissement	1 861.00€		
002	Reprise résultat 2018			18 019.90€
042	Dotations amortissements	59 594.00€		
70	Redevances			40 572.00€
75	Autres produits			20.10€
042	Dotations amortissements			49 681.00€
	Total	108 293.00€		108 293.00€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2019 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus.

SECTION D'INVESTISSEMENT.....62 862.61 €

	BP 2019	DEPENSES	RECETTES
001	Report Résultat 2018	1 407.61€	
1641	Remboursement Capital / Emprunts	11 774.00€	
040	Reprise subvention	49 681.00€	
1068	Affectation du résultat		1 407.61€
021	Virement de la section de fonctionnement		1 861.00€
040			59 594.00€
	Total	62 862.61€	62 862.61€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture - Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 19 dont 2 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 dont 1 pouvoir

- adopte la section d'investissement du budget primitif 2019 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2019 du service Assainissement proposé, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION.....253 130.00 €

ART	BP 2019	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	15 500.00€	
66111	Charges financières	1 489.00€	
66112	ICNE (intérêts courus non échus)	279.93€	
67	Charges exceptionnelles	5 976.07€	
68	Amortissements	79 885.00€	
023	Virement à la section d'investissement	150 000.00€	
002	Reprise du résultat 2018		
70	Redevances		83 386.11€
74	Subvention d'exploitation		0.00€
76	Produits Financiers		10 000.00€
042	Amortissement Subventions		20 304.00€
002	Excédent de fonct.reporté		139 439.89
	Total	253 130.00€	253 130.00€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- adopte la section d'exploitation du budget primitif 2019 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus.

SECTION D'INVESTISSEMENT.....2 292 083.48 €

PROG.	TRAVAUX 2019	DEPENSES	RECETTES
RAR		69 517.62 €	144 125.00€
001	Reprise du résultat 2018		279 540.48€
13111	Subv.agence de l'Eau		623 933.00€
1313	Subv. CD 18		200 000.00€
1641	Emprunts	2 285.00€	800 000.00€
OPE 13	Construction station d'épuration	2 022 560.00€	
OPE 23	Branchements divers	170 116.86€	
021	Virement à la section d'investissement		150 000.00€
040	Amortissements	20 304.00	79 885.00€
041	Opérations patrimoniales-	7 300.00€	7 300.00€
27	Autres immobilisations financières-TVA		7 300.00€
	Total	2 292 083.48€	2 292 083.48€

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Culture et Vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- adopte la section d'investissement du budget primitif 2019 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NAIADES

Le budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement des Naiades proposé, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....25 992.00 €

ART	BP 2019	DEPENSES	RECETTES
	<i>Chapitre 011</i>		
6015	Terrains à aménager	992.00€	
605	Travaux	25 000.00€	
	<i>Chapitre 042</i>		
7133	Variation des en cours		25 992.00€
	Total	25 992.00€	25 992.00€

Vu l'avis favorable de la commission Finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2019 « budget annexe Lotissement des Naiades » telle que présentée ci-dessus.

SECTION D'INVESTISSEMENT..... 25 992.00€

	BP 2019	Dépenses	Recettes
	<i>Chapitre 040</i>		
3355	Stocks de travaux en cours	25 992.00€	
	<i>Chapitre 16</i>		
1684	Avance Commune		25 992.00€
	Total	25 992.00€	25 992.00€

Vu l'avis favorable de la commission Finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- adopte la section d'investissement du budget primitif 2019 « budget annexe Lotissement des Naiades » telle que présentée ci-dessus.

12) Délibération portant reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a constitué en 2018, une provision pour risques et charges exceptionnels de 8 000€ en raison du recouvrement incertain de créances comme le prévoit la réglementation.

Cette provision a pour objectif de prendre en charge au budget des créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur au compte 6541 ou de créances éteintes.

Etant donné qu'il s'agit d'une provision semi-budgétaire c'est-à-dire une provision qui se caractérise par la constatation soit d'une dépense budgétaire soit d'une recette budgétaire, sans contrepartie budgétaire, il est proposé au Conseil de constater une reprise de provisions pour 4 000€ (recette au compte 7875) sur les 8 000€ et de ne conserver que 4 000€ sur le compte d'attente pour régler le cas échéant le solde des créances.

Vu l'avis favorable de la commissions Finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- décide la reprise des provisions semi-budgétaires pour un montant de 4 000 € sur le budget ville 2019 au compte 7875.

13-Subventions diverses 2019 : détail

Conformément à l'avis favorable des commissions conjointes finances- Culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019, et commission de finances du mercredi 27 mars 2019, considérant qu'un état des subventions diverses doit être dressé (annexe obligatoire au BP), il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire à l'article 657420 du budget primitif 2019, les subventions suivantes :

<i>*Amicale cycliste</i>	<i>850€</i>
<i>*Conseil départemental d'accès au droit</i>	<i>300€</i>
<i>*Handball Val d'Aubois</i>	<i>500€</i>
<i>*Foyer socio éducatif du Collège</i>	<i>8798€</i>
<i>*BGE</i>	<i>500€</i>
<i>*Intergym</i>	<i>300€</i>
<i>*Association le Relais</i>	<i>1000€</i>
<i>*Association Vie Libre</i>	<i>100€</i>
<i>*Arecabe</i>	<i>200€</i>
<i>*Amicale des sapeurs pompiers</i>	<i>400€</i>
<i>*Jeunes sapeurs pompiers Le Veurdre</i>	<i>60€</i>
<i>*Arts manuels créatifs et décoratifs</i>	<i>300€</i>
<i>*Tricanathlon</i>	<i>400€</i>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Approuve l'inscription au budget 2019 des subventions s

14- Tarifs des droits de place

Conformément à l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 22 mars 2019, le Conseil Municipal est informé du maintien des tarifs de droits de place et la redevance d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

<i>• Minimum de perception abonné (pour 5ml)</i>	<i>4.20€</i>
<i>• Minimum de perception non abonné (pour 5ml)</i>	<i>5.20€</i>
<i>• Commerçant abonné, le ml supplémentaire</i>	<i>0.41€</i>

- Commerçant non abonné, le ml supplémentaire 0.55€
- Branchement électrique 1.70€
- Redevance annuelle d'affermage 24 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte.

15 - Transfert de convention d'occupation du domaine public INFRACOS/FREE MOBILE

Vu la demande en date du 9 janvier 2019 par laquelle INFRACOS sollicite le transfert à FREE MOBILE de la convention tripartite signée le 13/06/2008 entre INFRACOS, la commune de SANCOINS et VEOLIA,

Vu l'avis favorable de la commissions Finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert de la convention d'occupation du domaine public INFRACOS à FREE MOBILE et tous documents relatifs à la question.

16-Garantie d'emprunt France Loire

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt de la SA d'HLM FRANCE LOIRE pour la réhabilitation de 28 logements Clos du Meunet. Pour financer ces travaux, la SA d'HLM FRANCE LOIRE sollicite une garantie à hauteur de 50 % du montant d'un prêt maximum de 595 085€ soit 297 542.50€.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *Décide d'accorder sa garantie à hauteur du montant fixé ci-dessus,*
- *autorise le maire à signer tous documents relatifs à la question.*

17-Projet de parking poids lourds au Parc des Grivelles

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un parking poids lourds au Parc des Grivelles. La mise en œuvre de ce projet nécessite la signature d'un avenant n°7 à la DSP, la signature d'une convention tripartite entre la COMMUNE- la SA des Grivelles et le Bar-restaurant « Le Berry et un avenant n°1 à la convention d'occupation privative du domaine public avec le Bar-restaurant « Le Berry.

**19-Aménagement de la place du Champ de Foire : Demande de subvention CRST –
plan de financement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg. Il indique au conseil municipal que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale et qu'il convient d'approuver le nouveau plan de financement qui se présente au vu d'informations récentes de la manière suivante :

<i>Coût des travaux :</i>	<i>460 827.35 € HT</i>
<i>Honoraires</i>	<i><u>29 475.00 € HT</u></i>
<i>Total</i>	<i>528 302.35 € HT</i>

<i>DETR :</i>	171 672.90 €
<i>Conseil Régional : 40 % de 239 791.30 € HT</i>	118 100.00 €
<i>Conseil Départemental :</i>	56 000.00 €

Autofinancement : 182 529.45€ HT soit 219035.34 TTC

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019, pour la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le nouveau plan de financement cité ci-dessus,*
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la demande de subvention régionale.*

**20-Contrat de Territoire 2017-2020 : Demande de subvention pour l'aménagement de la
Place du Champ de Foire - Plan de financement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg. Il indique au conseil municipal que ce projet peut également être subventionné par le conseil départemental dans le cadre de l'aménagement de l'espace public du contrat de territoire 2017-2020 selon le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :

- Travaux préparatoires :	31 125,00 € HT
- Assainissement	45 050,00 € HT
- Voirie	304 719,00 € HT
- Divers	11 100,00 € HT
- Espaces verts	26 000,00 € HT
- Signalisation routière/Divers	72 500,00 € HT

Total	490 494.00 HT
Maitrise d'œuvre	29 475.00 HT
Enfouissement des réseaux	<u>38 000.00 HT</u>
	557 969.00 HT

<i>DETR :</i>	171 672.90 € soit 30.76%
<i>Conseil Régional :</i>	211 357.60 € soit 37,88%
<i>Conseil Départemental :</i>	56 000.00 € soit 10.04%

Autofinancement 118 938.50 € HT soit 21.32%

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019, pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal est invité à :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le nouveau plan de financement cité ci-dessus*
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette demande de subvention.*

21- City Stade : Demande de subvention CRST et contrat de ruralité - plan de financement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un city stade. Il indique au conseil municipal que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale et qu'il pourrait également être éligible à la DETR ou au FSIL au titre du contrat de ruralité. En fonction des estimations récentes relatives aux travaux, il convient d'approuver le nouveau plan de financement qui se présente comme suit :

<i>Travaux :</i>	<i>53 254.80 € HT</i>
<i>CRST : 20% de 53000 € HT</i>	<i>10 600 €</i>
<i>Contrat de ruralité : 40 % de 53 254.80€ (DETR OU FSIL)</i>	<i>21 301.92 €</i>
<i>Autofinancement : 40 %</i>	<i>21 352.88 € HT soit 25 623.46 € TTC</i>

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le nouveau plan de financement cité ci-dessus*
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subvention.*

22-Réfection des courts de tennis : Demande de subvention au titre du CRST

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des courts de tennis. Il indique au conseil municipal que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale. Il convient de l'autoriser à déposer la demande de subvention et d'approuver le plan de financement qui se présente de manière suivante :

<i>Travaux</i>	<i>24 075.68 € HT</i>
<i>CRST 20 % du € HT</i>	<i>4 815.14€</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>19 260.54 € HT soit 23 112.65 € TTC</i>

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019, pour la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le projet d'aménagement des courts de tennis*
- approuve le plan de financement cité ci-dessus*
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la demande de subvention.*

23- Réfection des courts de tennis : demande de subvention au titre du contrat de ruralité

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement des courts de tennis pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour la partie éclairage des courts seulement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Travaux d'éclairage des courts</i>	<i>18 400.48 € HT</i>
<i>CRST 20% du HT</i>	<i>3 680.10 €</i>
<i>Contrat de ruralité 40% du HT</i>	<i>7 360 .19 €</i>
<i>(DETR ou FSIL)</i>	
<i>Autofinancement 40%</i>	<i>7360.19 € HT soit 8 832.23€ TTC</i>

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019, pour la réalisation de ce projet

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- approuve le nouveau plan de financement cité ci-dessus*
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subvention.*

24 - SDE- Eclairage public Plans REVE et hors REVE

Considérant que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes finances et culture et vie associative du jeudi 21 mars 2019 et du mercredi 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *adopte les plans de financement prévisionnel - PLAN REVE et HORS PLAN REVE- présentés en annexes 20- 21 - 21 bis et 21 ter.*

AFFAIRES DU PERSONNEL

25-Création de postes 2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 14 mars 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

décide de créer pour les besoins du service :

- *un poste d'adjoint administratif à 35 H à compter du 18/04/2019*
- *un poste d'adjoint technique à 28 H à compter du 01/05/2019*
- *un poste d'ATSEM à 35 H à compter du 01/09/2019.*

26-Délibération pour accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'en raison de l'absence d'un agent du service technique en emploi avenir, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 pour une durée de 3 mois.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 14 mars 2019

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019 pour 3 mois.

27- Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les prochaines élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il convient de déterminer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection au titre du suivi des préparations, de la participation et de la veille au bon déroulement le jour du vote.

Considérant que le crédit global de cette indemnité est obtenu en multipliant la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des agents titulaires et non titulaires du cadre d'emploi des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité pour élections.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du jeudi 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections au bénéfice des agents titulaires et non titulaires relevant ou exerçant des fonctions du niveau de la catégorie B, qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- autorise le Maire à procéder aux attributions individuelles,
- Précise que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget ville 2019.

28 - AFFAIRES SCOLAIRES

a) Projet jardin d'école Hugues Lapaire

Monsieur le Maire donne lecture des 3 requêtes des élèves de l'école Hugues Lapaire qui reconduisent leur projet « jardin » inscrit au projet d'école :

- Ajout de terre sur la partie potager
- Création d'une friche dans la partie gazon
- Réalisation d'hôtels à insectes

B) Action climat des élèves de l'école Hugues Lapaire

Remise aux élus d'un recueil « Réchauffement climatique – Agissons ! listant les propositions écrites des élèves de l'école Hugues Lapaire pour le réduire et en limiter les conséquences.

AFFAIRES IMMOBILIERES

<p align="center">29- Demande d'avis sur la vente d'un logement France Loire situé 12 Place des Ebaupins</p>

Suite au courrier de la Préfecture du Cher – Direction Départementale des Territoires en date du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal et ce conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, doit donner un avis sur la vente d'un logement appartenant à la SA France Loire situé au 12 Place des Ebaupins.

Le montant de la cession est de 65 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du jeudi 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- émet un avis favorable pour la vente du logement cité ci-dessous

<p align="center">29 Bis – Point complémentaire à l'ordre du jour- Signature d'un Protocole d'accord</p>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité,

POUR : 21 dont 3 pouvoirs CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- autorise le Maire à signer un protocole d'accord afin de mettre un terme au litige relatif au versement d'indemnités de congés payés à un agent.

<p align="center">30) Compte rendu des commissions par les rapporteurs</p>

- Commission « Communication » des lundi 28 janvier, mercredi 20 février et mercredi 20 mars 2019
- Commission « Entretien du Patrimoine » des jeudi 7 février et mardi 19 mars 2019
- Commissions conjointes « Urbanisme » – « Service public et Famille – Enfance – Jeunesse » et « Entretien du Patrimoine » du jeudi 7 février 2019
- Commission « Foires et Marchés » du mercredi 13 mars 2019
- Commission « Personnel » du jeudi 14 mars 2019
- Commissions conjointes « Finances » et « Vie associative » du jeudi 21 mars 2019 et du mercredi 27 mars 2019

Remerciements :

- L'Etablissement Français du Sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le vendredi 22 février dernier qui a permis d'accueillir 73 donateurs.
Prochaine collecte prévue le vendredi 19 avril 2019 de 14h 30 à 18 h 30 à l'Ecole Hugues Lapaire.

- Le professeur d'EPS du Collège remercie la municipalité pour le prêt du gymnase le jeudi 7 février 2019.

- L'association intermédiaire Nord Bocage remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention ainsi que la contribution à la communication pour l'encart inséré dans le bulletin municipal.

Dates à retenir :

Journée de la déportation le dimanche 28 Avril 2019

- **12 h10 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts (Marseillaise)**
rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

Anniversaire de l'Armistice 1945

- Mardi 7 mai 2019 ➤ **18 h 05 à 18 h 20 : Veillée en soirée au Monument aux Morts**
Mercredi 8 Mai 2019 : ➤ **10 h 30 : Dépôt d'une gerbe au cimetière à Sancoins**
➤ **11 h 00 : Messe à Sancoins (Monument aux Morts)**
➤ **12 h 10 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts à Sancoins Marseillaise par les enfants des écoles.**
rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

- Mardi 18 Juin 2019* à **12 h10 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts**
Lecture de l'Appel
rendez-vous à la Douma pour un vin d'honneur.

31-Questions diverses

Lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral complémentaire portant prescription à la société DOM RONIS sise à SANCOINS, d'une étude technico-économique de réduction des émissions de cyanure, de poussières et de métaux dans l'air.

Information : Départ de Monsieur Aymar de Germay de la Présidence du SDE 18

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le 09 avril 2019

***Le Maire,
Pierre GUIBLIN***